

France



La production agricole en valeur se replierait de 1,5 % en 2023, dans un contexte mondial de retombée des prix des céréales et des matières premières après deux années de fortes hausses.

COMPTES PROVISOIRES/L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a publié le 3 juillet les comptes provisoires de l'agriculture pour 2023. Les résultats restent contrastés selon les productions. Globalement, les agriculteurs français ont vu leurs revenus baisser en 2023.

Repli des résultats de la Ferme France

« En 2023, d'après les estimations du compte provisoire de l'agriculture, la production agricole en valeur se replierait de 1,5 %, dans un contexte mondial de retombée des prix des céréales et des matières premières après deux années de fortes hausses », indique l'Insee. En clair, l'embellie observée en 2021 (+ 8,2 %) et 2022 (+ 19,8 %) et qui pour beaucoup n'était qu'un rattrapage et un juste retour des choses après des années de disette financière, serait terminée. L'établissement public avait déjà annoncé fin décembre 2023 que la valeur ajoutée dégagée par chaque actif agricole reculerait de 9 % en valeur réelle. Elle recule en fait de 9,6 % selon les résultats publiés le 3 juillet.

Les productions végétales à la peine

Ce sont les productions végétales, en particulier les céréaliers qui pâtissent le plus d'une conjoncture défavorable. Si la production est en hausse de 6,3 %, elle baisse pourtant en valeur de 5,8 % du fait d'un recul des prix (- 11,4 %), analysent les statisticiens. La hausse des productions en volume serait particulièrement marquée pour les protéagineux (+ 22,4 %), les fourrages (+ 24,7 %) et les céréales (+ 7,2 %) « sous l'effet de conditions météorologiques moins exceptionnellement chaudes que celles de l'été 2022 », précise l'Insee. Cependant, les bonnes récoltes sur le plan mondial ont tiré les prix à la baisse, en dépit de la persistance de la guerre en Ukraine. « En France, les prix des céréales diminueraient de 30 % en 2023. Ils avaient augmenté de 23,3 % en 2021, puis de 26,9 % en 2022 », rappelle l'Insee. La production fruitière progresserait en volume de 6,9 % en raison des bonnes récoltes de pommes (+ 8,1 %), de fraises (+ 3,2 %) et surtout des prunes (+ 123,1 %). Quant à la production viticole, elle dépasserait de « 2,9 % son volume de 2022, qui était déjà

le plus élevé depuis 2018. Les vendanges s'accroîtraient de 2,2 % pour les vins d'appellation d'origine protégée (AOP) et de 5,4 % pour les vins courants », note l'Insee.

Baisse des volumes en productions animales

L'état des lieux est quasiment identique pour les productions animales qui reculeraient globalement en volume de 1,8 %. Les statisticiens remarquent une érosion lente et continue des cheptels que ce soit en viande bovine (depuis 2016) ou en viande porcine depuis une vingtaine d'années. Concrètement, la production de bovins (lait et viande) reculerait en 2023 de 1,9 %, celle des veaux de 8,3 % et celle des porcs de 4,0 %. Après une baisse de 14,3 % en 2022, consécutive à une énième crise de grippe aviaire, la production avicole a repris quelques couleurs l'an dernier avec une augmentation en volume de 3,4 %. Parce que l'offre a été limitée, les prix à la production ont par conséquent augmenté (6,8 %) compensant assez largement la baisse des volumes. Le prix des porcs aurait crû de 21 % sur l'année 2023, en raison notamment d'un recul des abattages (- 7,2 %) sur le plan européen. Celui des volailles a gagné 5,2 % et celui des œufs s'est renforcé (+ 8,3 %) sous l'effet d'une forte demande. Pour finir, le prix des productions animales augmenterait de 4,9 %, toutes catégories confondues. Après une forte hausse en 2022 (+ 20,4 %) les consommations intermédiaires de la branche agricole ont ralenti leur progression (+ 1,3 %) l'an dernier. Enfin, les subventions d'exploitation s'élèveraient à 8,5 milliards d'euros. Leur montant diminuerait de 50 millions d'euros par rapport à 2022, principalement sous l'effet de l'arrêt de l'aide exceptionnelle accordée au début de la guerre en Ukraine. ■

Christophe Soulard

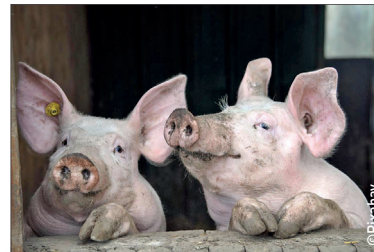
SANITAIRE/La peste porcine africaine est en Allemagne à 100 km de nos frontières et aussi en Italie à seulement 55 km.

Actualité sanitaire porcine: la pression PPA ne diminue pas

La peste porcine africaine est présente en Europe (notamment en Europe de l'Est) avec plus de 4 100 cas en élevage et plus de 6 300 cas sauvages déclarés depuis le 1^{er} juillet 2023. Un cas sur un sanglier a été détecté en Allemagne le 15 juin 2024, au sud-ouest de Francfort, à 100 km de la frontière française. Sept nouveaux cas ont été détectés dans la zone réglementée (à moins de 500 mètres du premier cas), tous sur la rive Est du Rhin. Pour rappel, des cas sont également présents en Italie dans les régions du Piémont, de la Ligurie et de la Lombardie pour les cas les plus proches de la frontière française à 55 km de la frontière. Ce sont essentiellement des cas sauvages mais il y a également eu un cas en élevage. Il n'y a, pour le moment, pas de modification dans la surveillance des mortalités anormales de sangliers en France.

Mesures de biosécurité

Le GDS rappelle aux éleveurs l'importance de la biosécurité pour limiter la



4 100 cas de PPA ont été détectés dans les élevages européens en un an.

propagation de ce virus. Les principaux risques de progression de cette maladie sont :

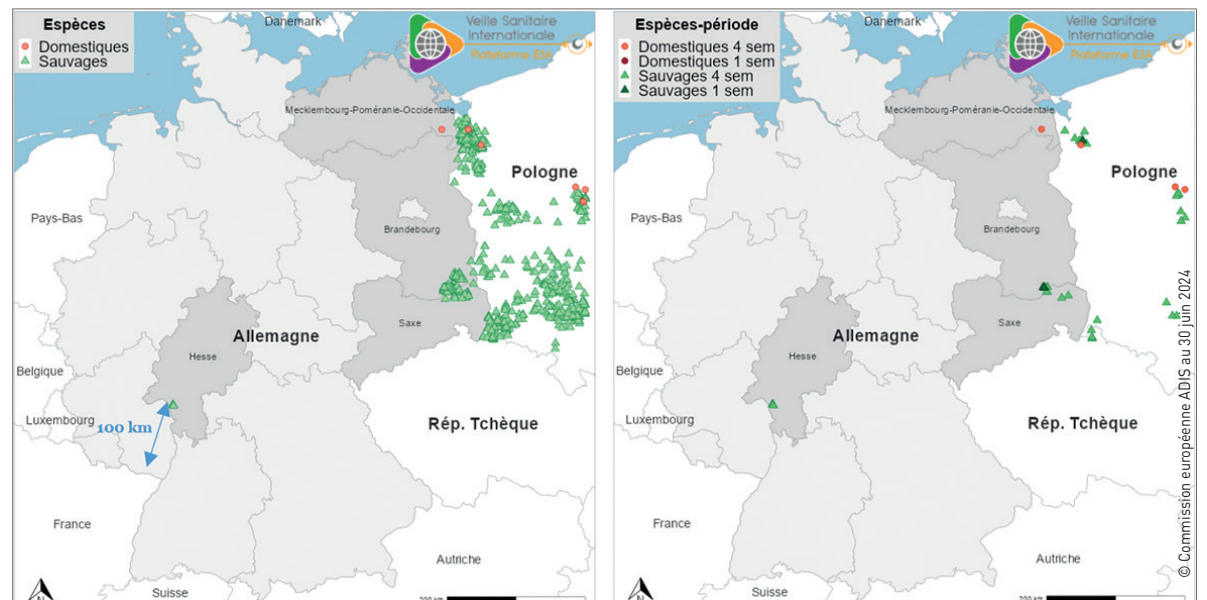
- Le contact de la faune sauvage contaminée avec les porcs d'élevage,
- Le risque « sandwich » : charcuterie contaminée achetée dans les pays atteints (le virus résiste à la salaison) et jetée dans la nature ! ■

GDS des Savoie, article inspiré du GDS 38

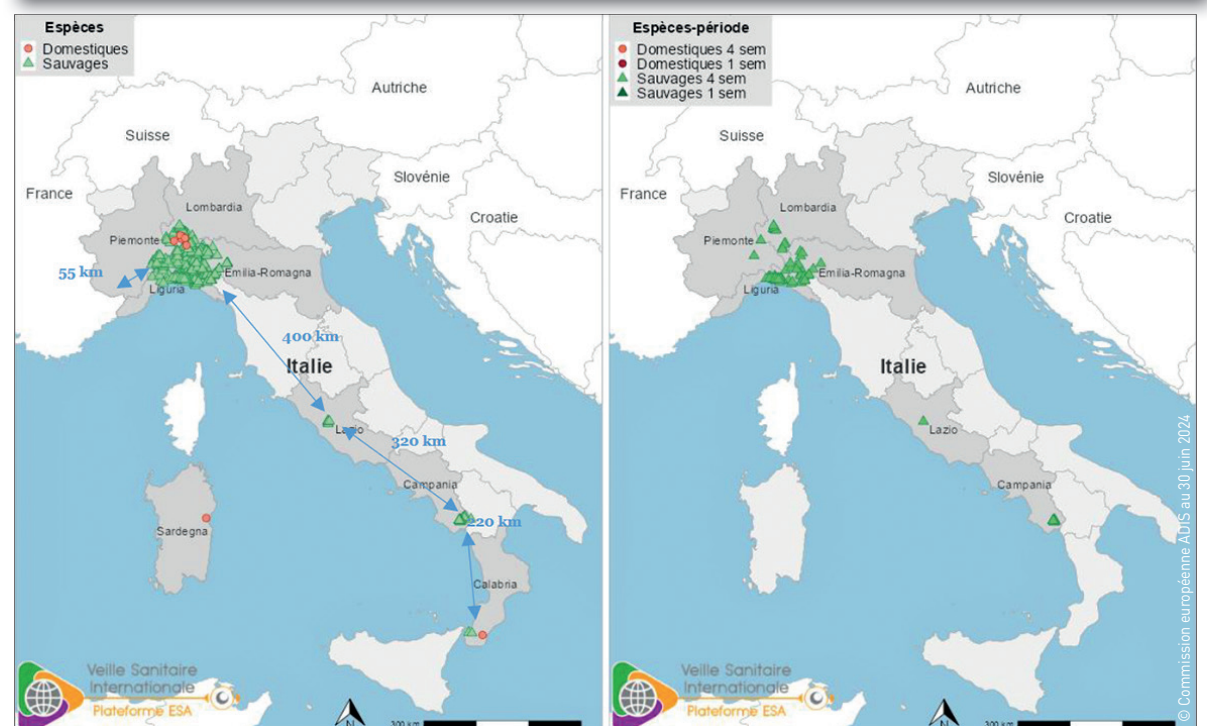
Les bons réflexes

Avec la découverte de ces derniers cas, et à l'approche des vacances estivales et des Jeux Olympiques, il est important de rappeler à chacun les bons gestes à appliquer :

- Ne revenez pas de pays infectés avec des produits à base de porc.
- Ne jetez pas les restes alimentaires dans la nature.
- Jeter les restes alimentaires dans des poubelles fermées et adaptées.
- Signaler les cadavres de sangliers au réseau SAGIR (Fédération départementale des chasseurs ou Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité). ■



Localisation des cas et foyers de PPA ayant été détectés en Allemagne et dans l'ouest de la Pologne : à gauche entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024 ; à droite au cours des quatre dernières semaines (du 3 au 30 juin 2024).



Localisation des cas et foyers de PPA en Italie et en Sardaigne : à gauche entre le 1^{er} juillet 2023 et le 23 juin 2024 ; à droite au cours des quatre dernières semaines (du 3 au 30 juin 2024).